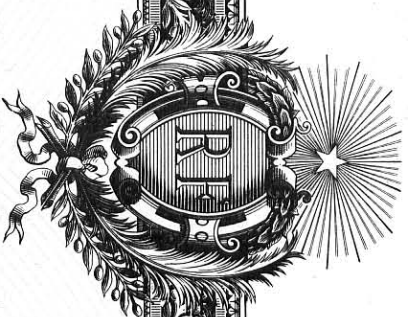




R É MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE U E

DIPLOME DE DOCTEUR

R (1) P UNIVERSITE DE PROVENCE Q U E
(AIX-MARSEILLE I)

préparé en collaboration avec (2) (Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études doctorales)

Vu les titres initiaux produits par Monsieur PREAUX Jean-Philippe
né(e) le 19 août 1971 à MARSEILLE (Bouches-du-Rhône)

Vu les pièces constatant que l'intéressé(e) a présenté en soutenance, conformément aux règlements, à la date
du 18 décembre 2001 une thèse ou un ensemble de travaux (3) portant sur le sujet suivant :
La solution du problème du mot dans les groupes de dimension trois satisfaisant
la conjecture de Thurston.

devant un jury constitué au sein de (1) l'Université de Provence
présidé par Monsieur DE LA HARPE Pierre N et composé de MM. LEVITT G. SHORT H. BRIDSON M.,
LUSTIG M., LOS J., DE LA HARPE P.

Vu la décision dudit jury prononçant l'admission de l'intéressé(e) avec la mention Très Honorable
LE DIPLOME DE DOCTEUR DE (1) l'Université de Provence - mention Sciences

(4) Discipline Doctorale : Mathématiques
est conféré à Monsieur PREAUX Jean-Philippe
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés
Fait à Marseille R le 26 mars 2002
(5) Le Président de l'Université de Provence

Signature du titulaire :

(1) Désignation de l'(des) établissement(s) délivrant le diplôme.
(2) Désignation de l'(des) établissement(s) ayant la préparation du diplôme.
(3) Rayer la mention inutile.

(4) Désignation de la discipline ou de la spécialité (à la discrétion de l'établissement).
(5) Titre(s) de la (des) personne(s) dirigeant l'(les) établissement(s) délivrant le diplôme.

M. MARTIN
Vice-Président de l'Académie d'Aix-Marseille
Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités
Jean-Marc MONTELL
No 130 016215